VENDREDI, 25 JUIN 1826. 1re ANNÉE, N° 60.

On s'abonne à Lyon, chez:
THÉODORE PITRAT, Libraire, rue du Pérat;
Ve BARREAU, rue S.t Dominique;
LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;
Et chez tous les Directeurs de Poste.

Écho de l'Univers,

Journal

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

L'Écho de l'Univers paraît, Les Mardi, Vendredi et Dimanche.

PRIX;
Trois Mois, 7 fr.
Six Mois, 13
Un An, 24
1 fr. de plus, par trimestre pour l'Étranger.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

La Vérité a besoin d'Écho.

LYON, 25 Juin 1826.

Nous avons l'espoir de posséder dans nos murs Mad. la Dauphine : elle doit quitter momentanément les eaux de Vichy, le 25 de ce mois, pour se rendre, par Clermont et Montbrison, à St-Etienne, dont elle désire visiter les importantes manufactures. Une députation de notre Conseil municipal lui sera, sans doute, envoyée dans cette dernière ville, pour engager S. A. R. à franchir la faible distance qui la séparera de nous à cette époque.

— Le St-Père a comblé de présens le jeune prince *iroquois*, pendant son séjour à Rome qu'il vient de quitter. Il doit traverser Lyon à son retour.

— La taxe de vérification annuelle des poids et mesures sera perçue par les receveurs ordinaires des impôts directs, sur un rôle spécial dressé à cet effet, et dont la publication est annoncée par un arrêté de M. le préfet.

— Le produit de l'octroi s'est élevé à environ deux cent cinquante mille f. au-dessus de la somme pour laquelle il avait été porté dans le budget municipal de 1825. Cet accroissement, qui atteste l'augmentation étonnante de la population, a nécessité l'emploi d'autres mesures : aussi un budget supplémentaire vient-il d'être publié; il contient de nouvelles allocations qui sont le résultat de ces nouvelles ressources.

— Encore une imprudence des entrepreneurs de bâtimens. Les tranchées des fondations pour les murs intérieurs du Grand-Théâtre sont ouvertes depuis quelques jours. Un ouvrier est tombé jeudi dans ces tranchées; on l'en a retiré sans vie.

— Un violent incendie, dont les flammes étaient aperçues au loin sur les hauteurs de la ville, a éclaté, dans la commune de Caluire, mardi dernier, sur les neuf heures et demie du soir. Il a consumé une maison presqu'en entier.

— Le pont d'Alaï était, il y a 25 ans, le théâtre de nombreux assassinats. Un crime vient d'y être commis, dans la nuit du 22 au 23 de ce mois, entre dix et onze heures. Trois voleurs ont attaqué, dans ce lieu, un habitant de Chazelles, qui se rendait à Lyon, et lui ont enlevé le peu d'argent qu'il possédait. Forcé de succomber, malgré sa vive résistance, il a été couvert de coups et accablé de mauvais traitemens. Ayant eu le bonheur d'échapper à ces brigands, il a continué sa route. Arrivé à Lyon, chez le sieur Dubois, aubergiste, place du Gouvernement, il a reçu, de la part de ce dernier, avec le plus grand empressement, tous les secours que son état exigeait.

— Il semble que plus la stagnation manufacturière augmente, plus les inventions se multiplient pour diminuer le nombre des bras jugés utiles jusqu'ici dans chaque branche d'industrie. L'engoûment *pour la vapeur* gagne tous les jours, et méritera bientôt peut-être que le ridicule en fasse justice. On annonce l'ouverture d'un Etablissement prenant le titre d'*Atelier de menuiserie par la vapeur*. On y doit scier et confectionner complétement des pièces de bois, de manière à ce que les ouvriers n'aient qu'à les assembler. Voilà le but de l'auteur, qui promet une diminution immense dans les prix de main-d'œuvre, diminution dont il sera la cause unique et première. Quoi qu'il en soit, cet inventeur aura bien de la peine à nous compter parmi ses prôneurs.

— On se demande où les écuyers Franconi pourront donner les représentations de leurs exercices. Le Cirque olympique est encombré des objets provenant des démolitions du Grand-Théâtre; aucun autre local ne paraît propice à ce genre de spectacle, à moins que l'équilibriste Mahier, de l'*Elysée lyonnais*, ne cède la place à ses maîtres dans l'art de l'équitation.

— L'*Eclaireur du Rhône*, marchant sur les traces de l'*Indépendant*, son confrère, a proclamé l'acquittement des prévenus dans l'affaire de Francheville, dont nous avons donné le jugement dans notre N° de vendredi. La mystification est des plus complètes. Encore une preuve de la vérité de ce vieil adage : Les beaux esprits se rencontrent.

— Enfin, les propriétaires de la salle des Célestins ont entendu nos plaintes et justifié nos observations C'est le mercredi, 21 juin de l'an de grâce 1826, qu'après vingt ans ils se sont déterminés à faire quelques réparations, qui, toutes mesquines qu'elles sont dans la réalité, n'en ont pas moins une importance très-grande, dans l'état de délà-

brement où l'intérieur de cette salle était tombé. Le parquet, qui désormais ne sera plus divisé, est agrandi, des deux côtés, de toute la partie qui formait le couloir, au bas de l'escalier qui y conduit. Le parterre est également élargi dans le même sens, et une ouverture sera ménagée pour servir de dégagement et d'issue aux spectateurs du parquet, à la fin du spectacle, en traversant le parterre. Les banquettes des secondes loges vont être entièrement restaurées, ou plutôt reconstruites. Celles du parquet seront aussi, et c'est par elles qu'on commencera cette importante réparation. On vient de faire, au plancher du théâtre, les ouvrages les plus urgens. Lorsque les travaux entrepris seront terminés, nous relèverons les omissions que la parcimonie connue des propriétaires nous fait assez pressentir. Mais enfin c'est un premier pas dans la [illegible] des améliorations. Peut-être [illegible] dégoûtant des décors princi[illegible] du mobilier du théâtre sera le [illegible] méditations de ceux qui pré[illegible] aux ouvrages actuels, dont l'indispensable nécessité était depuis long-tems bien connue.

— Le bal, que l'*Elysée lyonnais* se proposait de donner hier, samedi, au bénéfice des pauvres ouvriers, a été renvoyé à un autre jour.

TRIBUNAUX DE LYON.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Le mardi, 20 juin, le nommé Pierre Philibert, propriétaire à St-Denis-sur-Coise, canton de St-Galmier (Loire), a été traduit devant la Police correctionnelle, comme prévenu d'escroquerie en matière de recrutement. Philibert avait, particulièrement dans le canton de St-Symphorien (Rhône), exercé des pratiques de prétendue sorcellerie, au moyen desquelles il promettait un N°. au-dessus de cent, aux jeunes gens qui étaient atteints par la loi, et appelés à tirer. M. Molière, juge de paix de ce canton, avait signalé les manœuvres coupables de cet individu à M. le procureur du Roi. Bientôt un nommé Flechet, qui était devenu l'une des victimes, déposa sa plainte entre les mains du premier de ces magistrats. Une information des plus concluantes a été faite sur les lieux.

Pour donner une idée des faits particuliers de la cause, nous présenterons l'analyse de la déposition d'un sieur Moulin fils, conscrit de 1825. Ce dernier avait entendu parler de Philibert et de son pouvoir magique, que ses affidés savaient exalter et faire ressortir auprès des dupes nombreuses qui s'offraient de toutes parts. Moulin s'adressa à Laurent Combe, pour faire la connaissance du prétendu sorcier, avec lequel il eut plusieurs entrevues dans un cabaret où il lui paya le dîner. Ils se renfermèrent dans une chambre particulière; là Philibert prit la main du jeune homme; et après l'avoir examiné avec beaucoup d'attention, il dit d'un ton solennel : *Cela peut se faire à présent.* On convient ensuite du prix. Le père Moulin remit à l'instant 46 fr. Il fut convenu qu'une somme de 200 fr. serait remise à Philibert après le tirage, et lorsque le N° promis serait obtenu. A cet effet l'argent fut déposé entre les mains de Combe. Voici la consigne, à la fois mystérieuse et ridicule, que le prévenu donnait aux jeunes gens. Il leur recommandait de mettre hardiment la main dans l'urne, et de prendre avec trois doigts le second N° qu'ils rencontreraient, en rejetant le premier, et en prononçant ces mots bisarres et sans aucun sens : *Mise-mouche-ves-vel.*

Trois conscrits du dernier tirage ont été trompés de la même manière. Le prévenu, contre lequel on avait lancé un mandat d'arrêt, fut long-tems fugitif. Il n'a pu être saisi que ces jours derniers. Le Tribunal l'a déclaré convaincu des faits d'escroqueries qui lui étaient imputés, et l'a condamné à un an d'emprisonnement. La restitution des sommes remises au Greffe de la justice de paix par les divers plaignans, a été en outre ordonnée.

ALBUM LYONNAIS.

Nous avons soulevé un des coins du voile qui couvrait les personnalités virulentes, échappées aux écrivains de l'*Indépendant*, sous le titre de *Portraits ou Tableaux des mœurs contemporaines.* Il paraît que nous avons deviné juste, puisque nous avons mérité l'honneur d'être gratifié d'injures grossières, dignes en tout point de la polémique de ceux qui ont mis, il y a quelque tems, en tête de leur Feuille, une provocation en duel, écrite en style de cabaret. Quelques lignes plus loin, voulant venger l'amour propre irrité d'un *avocat* qui se juge assez mal, pour ne pas vouloir qu'on accole à son nom celui de son honorable profession, ce journal descend jusqu'à insulter platement l'imprimeur de notre Feuille, qui est aussi étranger à sa rédaction que *l'imprimeur Coque* l'est aux élucubrations moitié républicaines, moitié romantiques du soporifique *Indépendant.* Nous devons à nos lecteurs de leur déclarer que le nom de ce journal se trouve pour la dernière fois sous notre plume, que nous ne répondrons à *aucunes de ses attaques*, et que nous n'entrerons pas dans une lice où nous aurions à rougir plutôt pour nos adversaires que pour nous-mêmes.

— L'affiche du grotesque *Mahier* vise à la prétention pour le moins autant qu'un discours académique. Cet *écuyer-équilibriste* annonce qu'il donnera même aux dames des *leçons de la haute Ecole.* Que donneront donc les professeurs de Philosophie? sans doute des leçons de Manége et d'Equitation.

— La représentation donnée, mardi dernier, au bénéfice de Roland, n'avait pas réuni un Public bien nombreux. Serait-il vrai, à la honte de nos concitoyens, que l'exclusion du mélodrame fût la cause de cet abandon affligeant pour le bénéficiaire? Parmi les nouveautés offertes dans cette solennité théâtrale, il en est deux sur lesquelles Roland ne pouvait guère compter pour attirer les applaudissemens et les suffrages des gens de goût. Nous voulons parler d'abord de *Joseph II*, ouvrage qui n'a du vaudeville que le nom seul, et qui est un vrai drame semé de couplets prétentieux. Notre réflexion s'applique au *capitaliste malgré lui*, bluette dont le titre original semblait promettre quelque chose de neuf et de piquant. On n'y trouve, au contraire, qu'une intrigue nulle, des incidens qui se traînent partout, et pardessus, enfin, fort peu de trait dans le dialogue et dans les couplets. Les deux autres ouvrages, qui composaient le spectacle avec ces deux vaudevilles, méritent et obtiendront sans doute une place dans le Répertoire.

— Bernard-Léon, ancien acteur de la troupe des Célestins, a reparu sur une scène et devant un Public qui devaient lui être familiers. C'était une vieille connaissance qu'on revoyait avec plaisir. On se disait dans la salle : C'est ainsi que la capitale nous enlève tous nos premiers sujets, dès que la faveur générale a marqué leur place. Il a joué, jeudi dernier, en présence de spectateurs choisis, *Bellemain*, de *l'Intérieur d'un Bureau*, et *Poudret*, du *Coiffeur et le Preruquier.* Il a créé ces

deux rôles à Lyon, et le cachet original, qu'il a su leur imprimer, fait encore le désespoir de son successeur. C'est bien l'expéditionnaire *Bellemain*, la copie fidèle de ces machines à écrire, qu'on remarque dans nos administrations. On a souri, quand il a parlé de certains rapports qu'*il avait copiés sans les lire*. Les représentations de cet acteur estimé seront suivies avec intérêt ; elles seront surtout fructueuses pour le caissier.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Une collection de renseignemens, concernant environ seize mille Français morts dans les prisons de Russie, de 1810 à 1814, est au pouvoir du conservateur des archives de la Drôme, à Valence.

— Parmi les officiers supérieurs italiens, au service de France, on remarquait le général Pino, qui a commandé une division italienne durant toutes nos guerres de l'empire. Il vient de mourir à Milan, où il vivait dans la retraite, depuis les événemens qui avaient fait rentrer sa patrie sous la domination autrichienne.

— La misère et les passions, voilà les causes habituelles de ces crimes moraux, qu'on nomme suicides. Cependant un vieillard de 70 ans, habitant de Paris, et qui jouissait de quinze mille francs de rente, a mis fin à ses jours. Un accès de folie peut seul expliquer un pareil événement.

— Un nommé Dorchain, des environs de Valenciennes, a froidement égorgé la femme Rose Roland, parce qu'un berger, qu'il avait consulté, lui avait annoncé qu'il ne guérirait de la maladie dont il était atteint, qu'à la mort de cette prétendue sorcière. Dorchain est arrêté. Voilà les tristes effets de la superstition ignorante qui règne dans nos campagnes.

— La cour royale de Paris a prononcé son arrêt dans l'affaire de M. de St-Aulaire, pair de France, contre le sieur Abraham-Isaac Brizack, porteur d'un jugement qui condamne par corps le noble pair à payer une somme de quinze mille francs. Cette sentence date de l'année 1787. La cour a pensé qu'à la chambre des pairs seule il appartenait de fixer le sens de l'article 34 de la charte, et a confirmé le jugement de première instance, en renvoyant le demandeur à se pourvoir devant les pairs. On se rappelle qu'il s'agissait de savoir si les Tribunaux pouvaient ordonner l'exécution de la contrainte par corps contre un pair, pour une condamnation antérieure à sa promotion à la pairie.

— L'une des chambres du Tribunal civil de la Seine est saisie d'une contestation qui se rattache à l'ouverture et à la liquidation de l'hoirie de M. de Marbœuf, ancien archevêque de Lyon, qui succéda à M. de Montazet, émigra l'un des premiers, au commencement de nos troubles, peu de tems après son installation, et fut remplacé par l'évêque constitutionnel Lamourette. On sait que ce dernier périt révolutionnairement à la suite du siége de Lyon.

— Les autorités des Pyrénées-Orientales font une guerre active aux usuriers de profession : cent mille francs d'amende viennent de les frapper dans les derniers mois de 1825 et dans le seul ressort de Perpignan. D'autres jugemens ont été rendus, depuis le 1.er janvier, qui ont entraîné des condamnations arrivant à plus de vingt-six mille francs. Une sévérité aussi éclatante fait beaucoup d'honneur aux officiers du ministère public dans ces contrées. Les habitans de Lyon, par exemple, qui voient sous leurs yeux l'usure se reproduire sous mille formes, attendent envain, depuis long-tems, quelques actes de rigueur capables d'en imposer à cette tourbe dévorante de banquiers de boutique.

— La Cour royale de Bordeaux a procédé, en chambres réunies, le 3 juin, à l'enregistrement de l'ordonnance royale qui l'autorise à placer, dans l'une de ses salles d'audience, le portrait de Leberton, ancien premier président du parlement de Bordeaux. Le procureur-général et le président de chambre, qui remplace M. Ravez, ont prononcé des discours analogues à la circonstance.

— Le juge d'instruction de Prades (Pyrénées-Orientales) s'est transporté dans le canton de Mont-Louis, pour informer contre les auteurs d'un horrible attentat. Un nommé Dalbiès venait de se mettre en possession d'un immeuble, en vertu d'un arrêt. On a placé, sous sa chambre même, une machine infernale, dont l'explosion a ébranlé l'édifice et blessé grièvement un individu.

VARIÉTÉS.

*** On lisait dans le *Journal du Commerce*, de mercredi dernier, une lettre, de M. Henri Monier, de Tain, auteur de la tragédie d'*Appius* et de la comédie intitulée : l'*Amitié des deux âges*.

Dans cette lettre, sous la date du 16 de ce mois, M. Henri Monier donne avis à son correspondant d'une soirée musicale qui a eu lieu à Tain, au profit des Grecs, et à laquelle les habitans de cette ville et de Tournon se sont empressés d'assister.

Nous n'empêchons personne de contribuer aux secours pécuniaires à faire passer aux Grec dans la terrible et malheureuse lutte où ce peuple se trouve engagé ; mais ce qui nous paraît fort étrange, c'est que M. Henri Monier ait l'air de croire que notre France est remplie d'*amis du Croissant*, et qu'il parte de là pour attaquer les raisonnemens *que font*, dit-il, *chaque jour, les gens qui, par ordre ou par état, se déclarent hautement les ennemis de la Grèce.*

De bonne foi, nous sommes encore à chercher où sont parmi nous les *amis* des Turcs et les *ennemis* des Grecs ; et quand M. Henri Monier demande *si c'est bien sérieusement qu'on accuse les Grecs de s'être révoltés contre le pouvoir légitime*, nous ne savons vraiment pas ce qu'il veut dire.

« Pourquoi, ajoute-t-il, donner le » nom effrayant de révolution au ef» forts héroïques et religieux d'un peu» ple qui souffre parce qu'il ne veut » pas abjurer la vraie croyance, celle » enfin que professent les hommes qui » osent le condamner !

M. Henri Monier y pense-t-il ? s'est-il donc trouvé quelqu'un assez dé-

pourvu de sens pour qualifier de *révolution* la triste *insurrection* du peuple Grec ? Non, sans doute ; et d'un autre côté pourquoi M. Henri Monier, poëte de théâtre, et qui, par conséquent, doit parfaitement connaître les mœurs et les gouvernemens des différentes nations répandues sur le globe, vient-il nous dire que ce peuple *souffre parce qu'il ne veut pas abjurer la vraie croyance !*

M. Henri Monier devrait savoir, mieux que personne, que les Grecs, depuis la conquête de leur territoire par les Ottomans, n'ont pas cessé un instant de jouir du libre exercice de leur Culte; qu'ils ont pu se livrer à leur aise à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, et que tout leur assujétissement envers le Grand-Seigneur est de reconnaître sa souveraineté, de lui payer tribut, et de souffrir chez eux les pachas et les troupes qu'il juge nécessaire d'y envoyer pour maintenir la paix et assurer leur obéissance. L'insurrection de la Grèce n'a donc pas sa cause dans la *Religion*; cette cause est entièrement dans les idées d'*indépendance*, naturelles à tout peuple que la force a soumis. Maintes fois, depuis Mahomet II, les Grecs se sont révoltés, et toujours inutilement. La tentative actuelle sera-t-elle plus heureuse ? c'est ce que nous ignorons. Les puissances chrétiennes doivent-elles, en conscience, les appuyer ? c'est une question de très-haute politique, et qu'il ne nous appartient pas de juger.

Ce qu'il nous est permis de dire, c'est que tout ce grand zèle que certaines gens font paraître pour le triomphe de la *Croix* sur le *Croissant*, est des plus suspects, après les honteux événemens qui se sont passés dans la ville de Rouen, où de très-bons chrétiens, on peut le croire, ont été lâchement insultés et cruellement maltraités. Nous pensons bien que M. Henri Monier est loin d'approuver de semblables excès, qu'il les condamne au contraire hautement; mais, au lieu de prêcher avec tant de chaleur contre les *Turcs du Bosphore*, peut-être ferait il mieux de tonner contre ces autres *Turcs*, ces autres *Barbares* qui viennent de signaler leurs fureurs sur les *rives paisibles de la Seine.*

— Une jeune femme, âgée de 20 ans, d'une ville de Westphalie, a dormi pendant 461 jours consécutifs, sauf les momens où on l'éveillait pour prendre quelque nourriture. Depuis le commencement de son sommeil elle ne s'est éveillée qu'une seule fois d'elle-même. Toutes les fonctions naturelles ont eu lieu pendant tout ce tems, sans interruption. Ce fait extraordinaire est mentionné dans un rapport adressé à l'autorité prussienne, par un médecin de la contrée.

— Un ancien procureur, connu par son cynisme, écrivait au secrétaire en chef d'une mairie importante. Il mit ainsi la suscription : *à Monsieur* ***, *vice-maire de la ville de....*

— La collection des discours prononcés à la Chambre des pairs, dans la discussion du projet de loi relatif aux substitutions et au préciput légal, est publiée par Naudin, libraire, à Paris, Elle formera un volume de 600 pages.

— La chambre de commerce de Montpellier prévient les négocians qu'ils peuvent mélanger avec des vins de Catalogne les vins de France, destinés aux Etats d'Amérique. Il paraît que les marchands de vins du Midi ont la conscience plus timorée que les nôtres; car ceux-ci n'ont pas besoin d'autorisation écrite pour faire le mélange habile, qui constitue l'industrie de famille qu'ils exercent depuis si longtems, et quelquefois même au détriment de la santé publique.

MODES DE PARIS.

A la campagne et en demi-soirée, les merveilleuses ont des chapeaux de paille d'Italie à bord très-plat et très-grand. Le tour de la forme de ces chapeaux est orné d'un rang de têtes de plumes blanches, couleur de rose, ou bleues, que retiennent deux rubans, l'un de satin, l'autre de taffetas moiré cousus ensemble. De chaque côté, ces rubans descendent sous la passe où ils forment une rosette. Les brides non coupées sont d'un pareil ruban.

Presque tous les chapeaux de gros de Naples sont garnis de larges biais d'étoffe bordés d'un rouleau de satin pareil, ou d'une autre couleur. Ces biais sont disposés en arcades autour de la forme, et entre chaque arcade est placée une grosse fleur, comme rose nymphe, boule de neige, ou anémone.

Sur presque tous les chapeaux de crêpe blanc et sur ceux de paille de riz, on voit des roses des quatre saisons mélangées avec des branches de vigne vierge. Sur les chapeaux de paille d'Italie, ce sont des pivoines ou des branches de lierre panaché, ou encore des plumets composés de feuilles lisses vertes, et de trois houppes, l'une verte, l'autre lilas, et la troisième bleue, jaune ou ponceau.

Les bleuets et les coquelicots sont employés, soit pour orner des capotes de taffetas à carreaux, soit pour garnir des chapeaux de tissu de gros de Naples blanc à raies de paille tramées dans l'étoffe.

En toilette quelques dames portent des bonnets sans fond, ou plutôt des couronnes de plumes montées sur un ruban jaune, lilas, vert ou ponceau, et que séparent quatre rosettes de rubans de couleurs différentes.

Nous avons vu dans un atelier de couture deux robes destinées à Madame la duchesse d'E....., l'une est en gros de Naples chamois, et a pour garniture trois ruches de taffetas écossais; la seconde est de barèges bleu clair; et ce sont trois volans pareils, brodés en soie plate de couleur jonquille, qui les garnissent.

Habit de drap bleu clair, garni de boutons dorés, avec collet bien haut, bien cintré, et de courte encolure, à basques très-larges arrondies et sans fausses poches; gilet de piqué blanc, à petits bouquets lilas ou bleus; pantalon blanc à dessous de pied; bas de fil et souliers pointus; voilà le costume d'un merveilleux, partant pour un concert, pour un bal, ou pour un dîner à la campagne.

BIBLIOTHÈQUE LYON 1893

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 22 Juin.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 98 f. 20 c. 25 c. 30 c. 40 c. 35 c.
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars,
Trois pour cent, 65 f. 80 c. 85 c.
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc.,
Action de la banque,
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, 1365 f.
Rente de Naples, 73 fr.
Rente d'Espagne,
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 48 fr.
Emprunt d'Haïti,

THÉATRE.

Les Ruines de Babylone, ou Giafart et Zaïda. — Le Capitaliste malgré lui. — L'Honnête criminel, ou le Galérien vertueux.

THÉODORE PITRAT, IMPRIMEUR DE MGR. LE DAUPHIN, RUE DU PERAT, N° 28.